

LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D'AZUR

COMITÉ DE PILOTAGE

MARSEILLE, LE 21 MAI 2015

LNPCA-MOA-PRG-0G0-00046

DIFFUSION RESTREINTE



LNPCA

COFIL DU 21 MAI 2015

01. DÉCISIONS MINISTÉRIELLES SUR LA ZPP

02. AVANCEMENT DU PROJET

03. FINANCEMENT DES ÉTUDES

04. CHARTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

05. SAISINE DE LA COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC

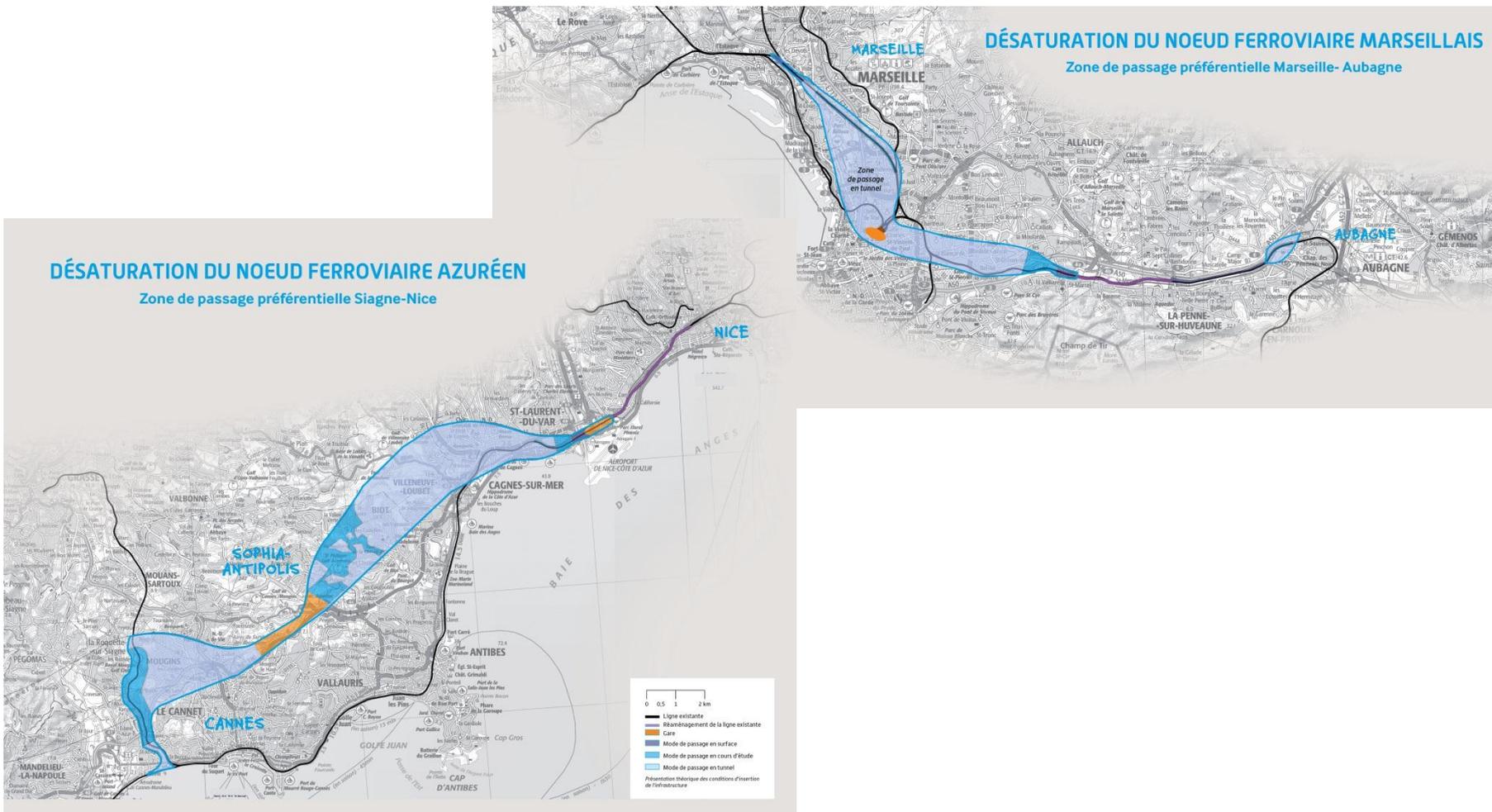
06. LA CONCERTATION

01. DÉCISIONS MINISTÉRIELLES SUR LA ZONE DE PASSAGE PRÉFÉRENTIELLE

- + ZONE DE PASSAGE PRÉFÉRENTIELLE DE LA PRIORITÉ 1
- + ZONE DE PASSAGE PRÉFÉRENTIELLE DE LA PRIORITÉ 2

PRIORITÉ 1

DÉCISION MINISTÉRIELLE DU 7 MAI 2014
DE VALIDATION DE LA ZONE DE PASSAGE PRÉFÉRENTIELLE



PRIORITÉ 1

DÉCISION MINISTÉRIELLE DU 7 MAI 2014
DE VALIDATION DE LA ZONE DE PASSAGE PRÉFÉRENTIELLE

- **Les fonctionnalités du projet ont été enrichies et confortées en donnant la priorité aux trains du quotidien et en mettant en avant la nécessité de construire un système de transport global combinant la grande vitesse avec un maillage plus important entre ligne classique et ligne nouvelle.**
- **Cela implique d'adapter la vitesse aux contraintes du territoire, tout en maintenant l'objectif de diminuer les temps de parcours entre Marseille et Nice.**

PRIORITÉ 1

DÉCISION MINISTÉRIELLE DU 7 MAI 2014
DE VALIDATION DE LA ZONE DE PASSAGE PRÉFÉRENTIELLE

+La désaturation du nœud ferroviaire Marseillais

+Le désengorgement de la gare St-Charles comprenant :

- la traversée souterraine de Marseille avec un raccordement nord permettant les échanges des circulations avec la LGV méditerranée et la ligne Paris-Lyon-Marseille (PLM) historique,
- un raccordement au sud sur la ligne Marseille-Aubagne,
- ainsi qu'une nouvelle gare souterraine à quatre voies à quai au niveau de la gare actuelle

PRIORITÉ 1

DÉCISION MINISTÉRIELLE DU 7 MAI 2014
DE VALIDATION DE LA ZONE DE PASSAGE PRÉFÉRENTIELLE

+La désaturation du nœud ferroviaire Azuréen

• Une ligne nouvelle entre l'ouest de Nice et la ligne Cannes-Grasse pour proposer une boucle TER desservant l'ouest du département des Alpes-Maritimes, permettant l'accroissement des dessertes régionales desservant :

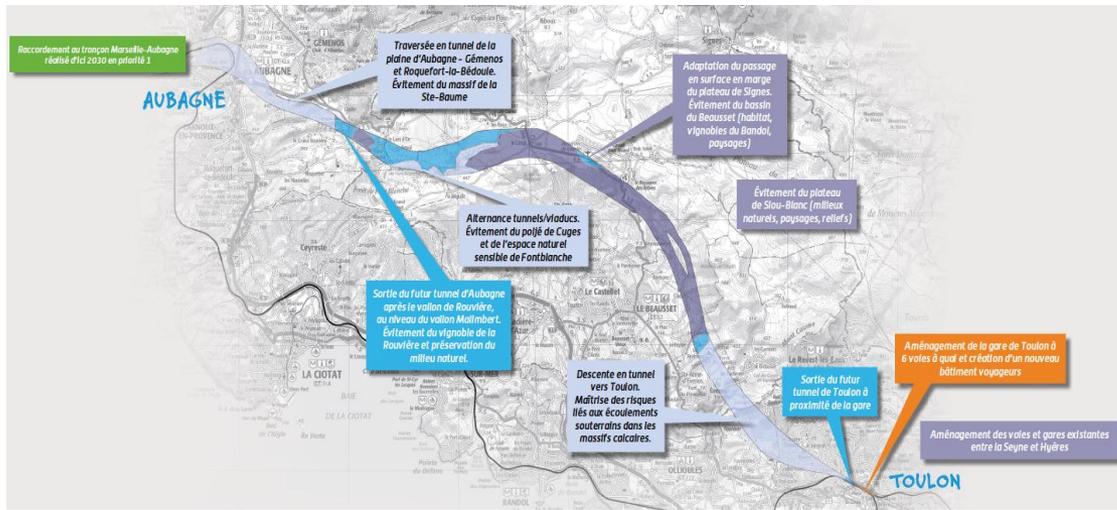
- le pôle de Sophia-Antipolis, à partir d'une gare nouvelle,
- la métropole Niçoise à partir du pôle d'échange multimodal de Nice aéroport

Et permettant aussi l'organisation de missions TER jusqu'à Monaco et Vintimille

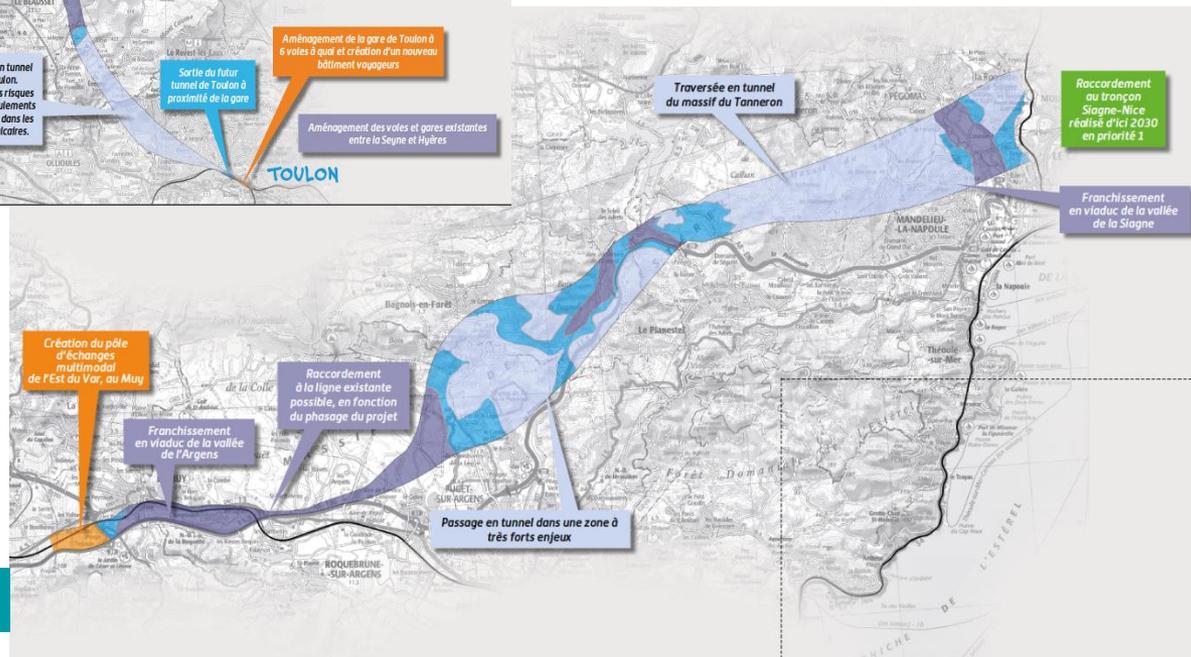
• Faciliter la réalisation d'une première phase de projet, en vue du raccordement ultérieur de la section de ligne nouvelle à l'ouest depuis le secteur du Muy, avec un objectif de diminuer les temps de parcours sur ce secteur

PRIORITÉ 2

DÉCISION MINISTÉRIELLE DU 13 AVRIL 2015
DE VALIDATION DE LA ZONE DE PASSAGE PRÉFÉRENTIELLE



Section Aubagne - Toulon



Section Le Muy - Siagne

PRIORITÉ 2

DÉCISION MINISTÉRIELLE DU 13 AVRIL 2015
DE VALIDATION DE LA ZONE DE PASSAGE PRÉFÉRENTIELLE

- **Dans le prolongement des conclusions de la commission « mobilité 21 » et de la décision ministérielle du 7 mai 2014, les études vont se poursuivre prioritairement sur les nœuds ferroviaires Marseillais et Azuréen**
- **S'agissant des sections Aubagne –Toulon et Est Var – Siagne, vous veillerez à la mise en place d'observatoires du foncier**

PRIORITÉ 2

DÉCISION MINISTÉRIELLE DU 13 AVRIL 2015
DE VALIDATION DE LA ZONE DE PASSAGE PRÉFÉRENTIELLE

+Dans un premier temps, des observatoires du foncier

- Ces observatoires ont pour mission d'assurer une veille et une information en matière d'occupation des sols dans les zones de passage préférentielles.
- Ils identifieront les secteurs qui supportent les tensions foncières les plus importantes et susceptibles d'affecter la réalisation à terme du projet

PRIORITÉ 2

DÉCISION MINISTÉRIELLE DU 13 AVRIL 2015
DE VALIDATION DE LA ZONE DE PASSAGE PRÉFÉRENTIELLE

+Dans un deuxième temps, des études complémentaires

- Des études complémentaires pourront être engagées sur les secteurs qui auront été identifiés comme les plus sensibles, afin de préciser ponctuellement la ZPP de la nouvelle infrastructure et permettre ainsi de proposer au ministre la mise en place de mesures visant à préserver la faisabilité à terme de la ligne nouvelle, pouvant aller le moment venu jusqu'à une qualification de Projet d'Intérêt Général (PIG) sur les secteurs jugés les plus pertinents.
- Le financement de ces études et de ces mesures sera à rechercher dans le cadre du contrat de plan Régional (CPER)

02.

AVANCEMENT DES ÉTUDES

- + LES COMITÉS THÉMATIQUES
- + LES GRANDES ÉTAPES A VENIR
- + LE PLANNING DU PROJET

LES COMITÉS THÉMATIQUES

LES COMITÉS THÉMATIQUES SONT DES OUTILS DE LA MAITRISE D'OUVRAGE. ILS CONTRIBUENT A LA PRODUCTION DES ÉTUDES

3 Comités Thématiques mis en place dès le démarrage des études :

- COTHEM E&DD
 - comité thématique « Environnement et Développement Durable »
- COTHEM S&F
 - comité thématique « Services et Fonctionnalités »
- COTHEM GARES
 - comité thématique « Gares »,

1 Comité Thématique à mettre en place dans la 2^{ème} phase des études

- COTHEM EF
 - comité thématique « Entreprises Ferroviaires »

LE COTHEM EDD

LE COMITÉ THÉMATIQUE ENVIRONNEMENT & DÉVELOPPEMENT DURABLE

6 COTHEM EDD depuis le début de l'année :

- Partager les outils de pilotage
- Mettre au point la charte de développement durable
- Initier un travail d'identification des enjeux majeurs selon les secteurs pour préparer l'analyse multi critères des variantes
- Définir le cadre de travail avec les autorités en charge de l'instruction du dossier d'enquête d'utilité publique

LE COTHEM SF

LE COMITÉ THÉMATIQUE SERVICES & FONCTIONNALITÉS

- **11 séances de travail du COTHEM SF**, depuis fin 2014, **pour définir en partenariat les objectifs de service pour chaque horizon cible (Priorité 1 et Priorité 2)**
- Les études de capacité définissent les solutions d'exploitation et les aménagements ferroviaires nécessaires
- Le COTHEM fixe le programme ferroviaire de l'opération

LE COTHEM GARES

LE COMITÉ THÉMATIQUE GARES ET PÔLES D'ÉCHANGES MULTIMODAUX, UNE DÉMARCHE PARTAGÉE

- **Des ateliers Gares depuis le début de l'année réunissant tous les partenaires impliqués dans les enjeux urbains et de mobilité, pour définir les pôles d'échanges multimodaux**
- **Un programme de travail avancé pour permettre la réalisation de la concertation L300-2 au 1^{er} semestre 2016 sur les bases suivantes :**
 - **Partage des éléments de diagnostic:**
 - projets urbains, de transport, planification stratégique
 - **Une démarche d'analyse fonctionnelle**
 - Positionnement de la gare
 - Localisation, accessibilité et capacité des transports urbains, Métro, Tram, Bus
 - Accessibilité modes doux
 - Liaisons urbaines
 - Accessibilité routière et besoins de stationnement
 - **Un travail de modélisation avec les agences d'urbanisme**
- **3 COTHEM pour cadrer la démarche partenariale**

LES ATELIERS GARES

UNE PARTICIPATION DES ACTEURS DE L'AMÉNAGEMENT ET DES MOBILITÉS AUX ATELIERS DE DÉFINITION DES PÔLES D'ÉCHANGES MULTIMODAUX

Atelier MSC	Atelier OAM	Atelier NAE
Etat (SGAR PACA/ / SGAD/ DREAL/ DDTM)	Etat (SGAR PACA/ SGAD/ DREAL/ DDTM)	Etat (SGAR PACA/ SGAD/ DREAL/ DDTM)
Conseil Régional PACA	Conseil Régional PACA	Conseil Régional PACA
Conseil Départemental 13	Conseil Départemental 06	Conseil Départemental 06
CU MPM	CA Sophia Antipolis SYMISA	Métropole NCA
Ville de Marseille	CA Pays de Leirins	EPA Plaine du Var
AGAM	Métropole NCA	ADAAM
EPA Euroméditerranée	CA Pays de Grasse	CCI Nice Côte D'Azur
CCI Marseille Provence	Ville de Cannes	Autres intervenants en fonction de l'ordre du jour: Nice Aéroport
Autres intervenants en fonction de l'ordre du jour: RTM	Ville de Mougins	SNCF Réseau / SNCF Gares & Connexions AREP
SNCF Réseau / SNCF Gares & Connexions AREP	ADAAM	SNCF EPIC de tête
SNCF EPIC de tête	CCI Nice Côte D'Azur	
	Autres intervenants en fonction de l'ordre du jour : ESCOTA	
	SNCF Réseau / SNCF Gares & Connexions AREP	
	SNCF EPIC de tête	

6 ateliers gares depuis le début de l'année

LES ÉTAPES À VENIR

LA RÉALISATION DES ÉTUDES TECHNIQUES DE DÉFINITION DES PÔLES D'ÉCHANGES ET DES VARIANTES DE TRACÉS POUR LA CONCERTATION ET LE DOSSIER D'ENQUÊTE

3 grandes périodes de constitution du dossier d'enquête d'utilité publique pour début 2017

2^{ème} semestre 2015

- Une période de réalisation des études techniques et de présentation aux élus l'avancement du projet et les décisions prises, de pédagogie sur le projet, d'explication des décisions et de préparation à la concertation sur les PEM et les tracés de la Priorité 1

1^{er} semestre 2016

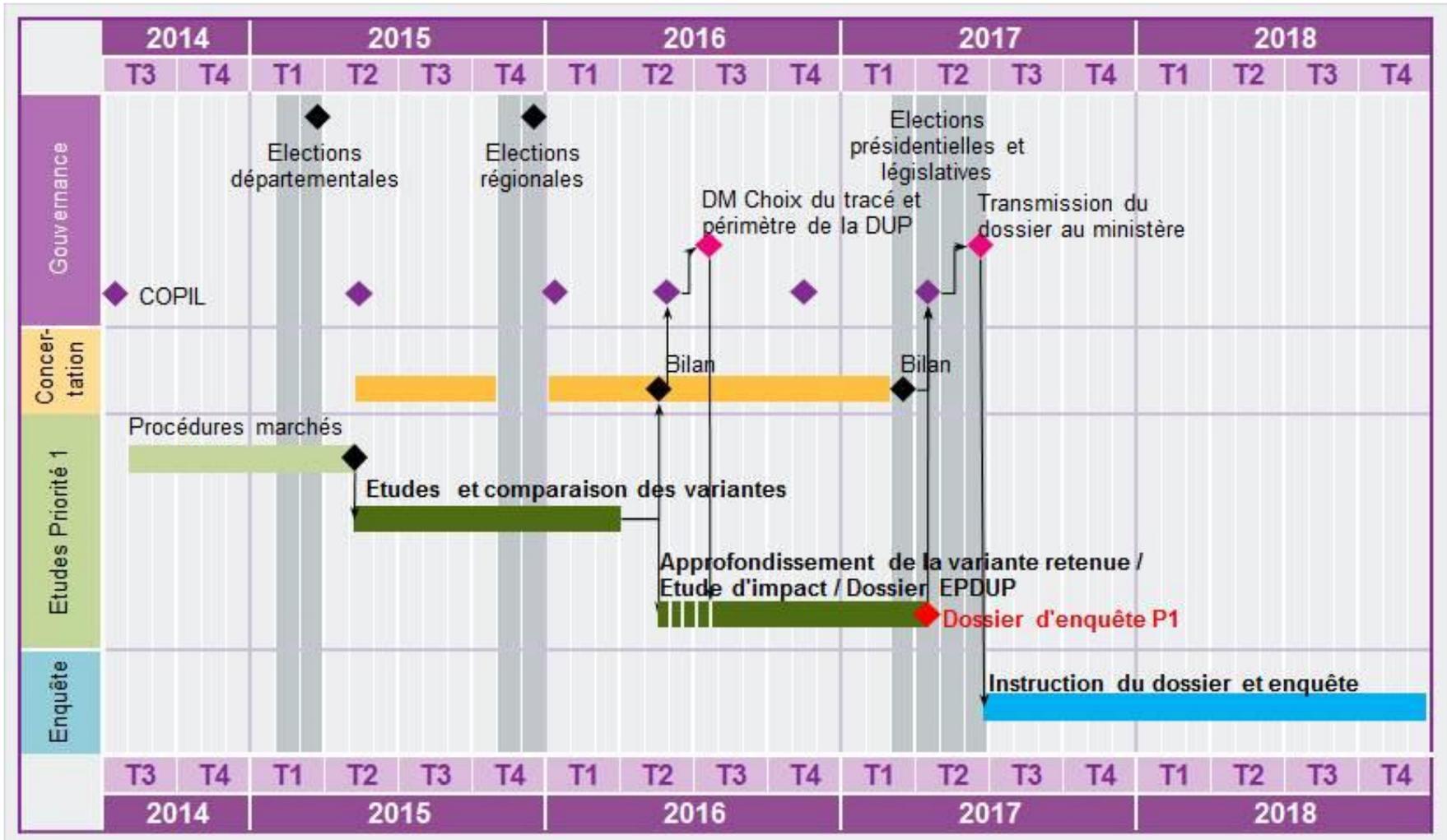
- Une période de concertation publique sur les PEM et les tracés au 1^{er} semestre 2016

2^{ème} semestre 2016

- Une période d'approfondissement des études sur le tracé préférentiel retenu

PLANNING GÉNÉRAL

UN DOSSIER D'ENQUÊTE D'UTILITÉ PUBLIQUE TERMINÉ DÉBUT 2017



03.

FINANCEMENT DES ÉTUDES

- + FINANCEMENTS COMPLÉMENTAIRES
- + AVENANT A LA CONVENTION DE FINANCEMENT DES ÉTUDES
- + CONVENTION DE FINANCEMENT DES ACQUISITIONS FONCIÈRES

FINANCEMENT DES ÉTUDES

FINANCEMENT DES ÉTUDES SUR LA BASE DU CONTRAT DE PLAN ÉTAT RÉGION

- 4,6 M€ POUR LES ÉTUDES SUR LA PRIORITÉ 1
- 5 M€ POUR L'ENQUÊTE D'UTILITÉ PUBLIQUE
- 6,4 M€ POUR LES PREMIÈRES ETUDES DE LA PRIORITÉ 2 SUR LA BASE DES PRÉCONISATIONS DES OBSERVATOIRES DU FONCIER NOTAMMENT
- 8 M€ POUR LES ACQUISITIONS FONCIÈRES ANTICIPÉES

FINANCEMENT DES ÉTUDES

UN AVENANT À LA CONVENTION DE FINANCEMENT PRINCIPALE

16 M€
COMPLÉMENTAIRES À
LA CONVENTION DE
FINANCEMENT INITIALE
DU 23 DÉCEMBRE 2010
POUR LES ÉTUDES
PRÉALABLES A
L'ENQUÊTE D'UTILITÉ
PUBLIQUE

UN AVENANT A LA
CONVENTION DE
FINANCEMENT INITIALE
APPROUVÉ PAR LES
PARTENAIRES

Des études supplémentaires avec une évolution du planning initial :

- La prise en compte de l'évolution du projet en LNPCA suite à la concertation
- Le phasage du projet décidé suite aux propositions de la C21

FINANCEMENT DES ACQUISITIONS FONCIÈRES ANTICIPÉES

UNE CONVENTION DE FINANCEMENT SPÉCIFIQUE

8 M€
POUR LA RÉALISATION
DES ACQUISITIONS
FONCIÈRES ANTICIPÉES

UNE CONVENTION DE
FINANCEMENT
SPÉCIFIQUE APPROUVÉE
PAR LES PARTENAIRES

- La mise en place des observatoires du foncier
- Des acquisitions anticipées réglementaires, à caractère social ou d'opportunité

04.

CHARTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

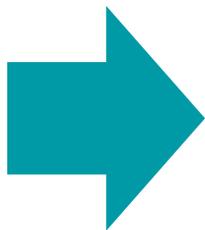
- + LA CHARTRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
- + LA GRILLE D'ANALYSE
- + LES ENGAGEMENTS DURABLE

LA CHARTE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS STRATÉGIQUES DU PROJET

LA CHARTE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- UNE DÉMARCHE FRUIT D'UNE VOLONTÉ COMMUNE
- L'AMBITION DE CRÉER LES CONDITIONS DE DÉVELOPPEMENT D'UNE MOBILITÉ DURABLE
- LA DÉFINITION DES AXES DE TRAVAIL AUTOUR DESQUELS S'ARTICULE L'ACTION DES ACTEURS DU PROJET
- DES ENGAGEMENTS S'INSCRIVANT DANS LA DURÉE



**UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE :
UNE ÉVOLUTION DU PROJET INITIAL DE LIGNE A
GRANDE VITESSE A UNE LIGNE NOUVELLE AVEC UNE
PRIORITÉ AUX TRAINS DU QUOTIDIEN**

LA CHARTE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS STRATÉGIQUES DU PROJET



**UN OUTIL ÉVOLUTIF ET EFFICACE
AU SERVICE DE LA CHARTE :
LA GRILLE D'ANALYSE**

**+Une grille d'analyse pour
éclairer les différents choix
nécessaires à l'élaboration du
projet de Ligne Nouvelle.**



LA CHARTE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS STRATÉGIQUES DU PROJET

GOUVERNANCE

Axe 1 : Associer toutes les parties prenantes à l'élaboration du projet

Axe 2 : Mettre en place une politique de développement durable volontariste

Axe 3 : Assurer une transparence sur les actions conduites

OBJECTIFS TRANSPORT

Axe 1 : Développer un système de transport ferroviaire à haut niveau de service dans une perspective européenne

Axe 2 : Améliorer globalement le système ferroviaire régional

Axe 3 : Mieux organiser les déplacements à l'intérieur des aires métropolitaines

LA CHARTE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS STRATÉGIQUES DU PROJET

OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX ET D'AMÉNAGEMENT

- Axe 1** : Lutter contre le changement climatique et anticiper les conséquences.
- Axe 2** : Préserver la biodiversité
- Axe 3** : Préserver le cadre de vie
- Axe 4** : Protéger les ressources naturelles
- Axe 5** : Favoriser un aménagement durable des territoires

OBJECTIFS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

- Axe 1** : Renforcer l'attractivité économique des territoires
- Axe 2** : Contribuer à une meilleure équité sociale
- Axe 3** : Créer le maximum de valeur pour la collectivité
- Axe 4** : Rechercher la viabilité économique du projet

LES ENGAGEMENTS DURABLES DE LA CHARTE

- + UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE
- + L'INTERMODALITÉ AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
- + PLUS DE SERVICES POUR UN RÉSEAU PLUS PERFORMANT
- + PROTÉGER ET PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT
- + UNE GESTION RESPONSABLE DES MATÉRIAUX
- + PRÉSERVER ET VALORISER LE TERRITOIRE
- + DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ SOCIO-ÉCONOMIQUE POUR LE TERRITOIRE
- + FAVORISER L'EMPLOI SUR LE TERRITOIRE

05.

SAISINE DE LA COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC

DÉCISIONS DE LA COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC

➤ **Décision n° 2015/11/LNPCA/10, séance du 4 mars 2015 :**

- Monsieur **Philippe QUEVREMONT** est désigné comme garant, personnalité qualifiée chargée de veiller à la mise en œuvre des modalités d'information et de participation du public pendant la phase postérieure au débat public.

➤ **Décision n° 2015/22/LNPCA/11, séance du 1^{er} avril 2015 :**

- La CNDP **a donné acte du rapport du maître d'ouvrage** concernant le bilan de la consultation sur les zones de passage préférentielles pour les tronçons Marseille-Toulon et Est Var-Nice (priorités 1 et 2) du projet de ligne nouvelle Provence-Côte d'Azur. Elle émet le souhait **qu'à l'avenir le public soit mieux associé au processus d'élaboration du projet.**
- Par ailleurs, la CNDP rappelle que le délai de cinq ans après la remise du bilan du débat public étant dépassé, il convient que **le maître d'ouvrage la saisisse à nouveau.**

SAISINE DE LA COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC

Un dossier de saisine de la CNDP présentant les éléments de construction du projet depuis le débat public de 2005

- Un dispositif de concertation post débat public sur les fonctionnalités du projet et les différents fuseaux de passage
- Une « concertation recommandée » sur le tronçon Nice-Italie réalisée en 2012
- Une prise en compte des demandes du territoire sur les adaptations de la grande vitesse et la priorité aux trains du quotidien
- Des études d'approfondissements en 2012 et des constats partagés avec les élus sur la nécessité d'amélioration du réseau et de créer une nouvelle infrastructure

SAISINE DE LA COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC

Un dossier de saisine de la CNDP présentant les éléments de construction du projet depuis le débat public de 2005

- La décision du gouvernement du 9 juillet 2013 de retenir les propositions de la Commission « Mobilité 21 » d'un projet réalisable par phases
- La période d'information / consultation sur la ZPP de P1 (fin 2013) et sur la ZPP de P2 (début 2014) issue du « pincement » des fuseaux sélectionnés par la concertation de 2011
- La période d'information sur le projet au 2^{ème} semestre de 2015
- La période de concertation sur les pôles d'échanges multimodaux et les tracés prévue au 1^{er} semestre de 2016

CALENDRIER DE LA SAISINE

Une saisine de la Commission Nationale du Débat Public qui s'insère dans le calendrier du projet

- ✓ **Un dossier de saisine à réaliser pour fin juin 2015**

Le maître d'ouvrage prépare le dossier en vue d'une saisine de la CNDP en juillet 2015

- ✓ **Une décision de la CNDP attendue pour octobre 2015**

Transmettre à la CNDP la demande d'inscription du dossier à la commission du mois d'octobre

- ✓ **Une prise en compte des recommandations de la CNDP dans le dispositif de concertation sur les gares et les tracés du 1^{er} semestre 2016**

Un dispositif détaillé de concertation à valider par le COPIL de lancement de la concertation de 2016

06.

LA CONCERTATION

- + COLLÈGE DES ACTEURS
- + SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS DU COLLÈGE DES ACTEURS
- + PRINCIPES DE CONCERTATION PROPOSÉS PAR LE MAITRE D'OUVRAGE

COLLÈGE DES ACTEURS

UNE CHARTE DE LA CONCERTATION ET DE L'INFORMATION DU PUBLIC
CO CONSTRUITE AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Le 4^{ème} Collège des acteurs s'est réuni le 8 avril à Marseille en présence de Philippe QUEVREMONT.

- 40 personnes représentantes de 20 entités (associations, collectivités, chambres consulaires, etc.) sur les 38 inscrites au ColAc

Le COLAC a été appelé à faire des propositions pour la phase 2 suivant 3 axes :

- *sur quels sujets la concertation devrait-elle porter en priorité ?*
- *quel calendrier souhaiteriez-vous pour cette concertation ?*
- *quelles modalités de concertation auraient votre préférence ?*

2 contributions à la suite du Colac du 27 janvier 2014

7 contributions à la suite du Colac du 8 avril 2015

SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS DU COLLÈGE DES ACTEURS

Sur quels sujets la concertation devrait-elle porter en priorité ?

- Les variantes de tracés
- Les conditions de réalisation et d'insertion du projet
- Le financement, la socio-économie, le coût du projet
- Le fret, la mixité de la ligne nouvelle
- Les aménagement du réseau classique
- Les phasages, les raccordements, pour éclairer l'intérêt respectif des sections, et leurs dépendances fonctionnelles
- Les gares :
 - La localisation de la gare de Sophia Antipolis,
 - La position de la gare Est-Var sur la ligne existante,
 - Une gare Aubagne TAGV,
 - La problématique des gares centre

SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS DU COLLÈGE DES ACTEURS

Sur quels sujets la concertation devrait-elle porter en priorité ?

- Sur les éléments qui ont conduit aux décisions et non sur des décisions déjà prises
- Les évolutions de trafics réels, et les prévisions de trafic, sous la forme d'un « *observatoire des trafics* »
- Les temps de parcours, les grilles horaires
- Le tracé hybride ou 5^{ème} scénario
- Des tracés alternatifs, en dehors de la ZPP
- La section Toulon - Est Var (sillon permien)
- Le « goulet d'étranglement entre Nice Aéroport et Nice Ville »
- Les risques géologiques, hydrauliques, hydrogéologiques

SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS DU COLLÈGE DES ACTEURS

Quel calendrier souhaiteriez-vous pour cette concertation ?

- Commencer la concertation fin 2015 avec un 2^{ème} temps en 2016
- Allonger la période de concertation
- Concerter sur des sections de Priorité 2 dans le temps de la Priorité 1, notamment sur la section Est Var - Siagne

SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS DU COLLÈGE DES ACTEURS

Quelles modalités de concertation auraient votre préférence ?

- Une concertation et pas une consultation, et quelques demandes de débat public
- Une concertation avec des échanges directs avec le public s'impose
- Une composition élargie et redéfinie des Comités Territoriaux
- Des groupes de travail géographiques,
- Des groupes de travail géographiques en nombre au moins égal aux 6 tronçons de ZPP (avec le Sillon permien et la section Nice - Italie) et les réunir à une fréquence adaptée à l'avancement du projet
- Des groupes de travail thématiques et notamment « environnement et risques dans les Alpes-Maritimes »
- Faire participer les élus et plus particulièrement les maires dont les Communes sont directement concernées par le projet

SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS DU COLLÈGE DES ACTEURS

Quelles modalités de concertation auraient votre préférence ?

- Concerter en amont avec les associations pour leur donner le temps de s'appropriier les études
- Organiser des réunions avec les associations avant les réunions publiques d'information
- Concerter avec toutes les communes des 3 départements
- Mise à disposition de toutes les études, demande de transparence
- Référendum sur les enjeux et le coût du projet
- Faire une campagne de présentation de la concertation auprès du public
- Utiliser internet et les réseaux sociaux
- Mettre en ligne les réponses aux questions des acteurs
- Faire intervenir des bureaux d'études "indépendants" dans les études

PRINCIPES POUR LA CONCERTATION

UNE CONCERTATION SUR LES PÔLES D'ÉCHANGES MULTIMODAUX ET LES TRACÉS DE LA LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D'AZUR

Concertation sur les pôles d'échanges multimodaux et les tracés de la priorité 1

- la prochaine phase d'échange avec les élus et le public devra avoir lieu de manière approfondie et **sur une période qui ne pourra être inférieure à 4 mois.**
 - **Une concertation sur 4 mois minimum**
- les deux périodes électorales prévues en 2015 conduisent à **décaler la concertation publique** sur les propositions de pôles d'échanges multimodaux et de tracés pour les nœuds marseillais et azuréen **au début de l'année 2016**
 - **Une concertation au 1^{er} semestre 2016**

PRINCIPES POUR LA CONCERTATION

UNE CONCERTATION SUR LES PÔLES D'ÉCHANGES MULTIMODAUX ET LES TRACÉS DE LA LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D'AZUR

➤ Une concertation établie sur la base :

- Des contributions du Collège des Acteurs (COLAC)
- Des principes de concertation présentés par le maître d'ouvrage
- Des constats et demandes du garant et de la CNDP

➤ Un besoin de pédagogie sur le projet, d'explication des décisions et de préparation à la concertation sur les PEM et les tracés de la Priorité 1

- Une campagne d'information sur le projet au 2^{ème} semestre 2015
- De rencontres avec les élus, les collectivités et le milieu associatif

PRINCIPES POUR LA CONCERTATION

UNE CONCERTATION SUR LES PÔLES D'ÉCHANGES MULTIMODAUX ET LES TRACÉS DE LA LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D'AZUR

3 grandes étapes :

1. Le COPIL retient les principes :

- De préparation de la concertation au 2^{ème} semestre 2015
- De la concertation sur les PEM et les tracés au 1^{er} semestre 2016

2. Une préparation du dispositif de concertation sur les pôles d'échanges multimodaux et les tracés au 2^{ème} semestre 2015

- Un dossier et une campagne d'information sur le projet au 2^{ème} semestre 2015
- Des rencontres avec les élus, les collectivités et le milieu associatif

3. Validation (Copil, courrier) et lancement du dispositif de concertation sur les pôles d'échanges multimodaux et les tracés début 2016

- Une validation de l'organisation proposée
- Une validation du calendrier de la concertation

PRINCIPES POUR LA CONCERTATION

Un dispositif de concertation sur 3 périodes

1^{ère} période : *mois 1*

- Une Commission Consultative par département
- Des réunions de présentations spécifiques sur les propositions de pôles d'échanges et de tracés aux élus de la ZPP P1

2^{ème} période : *mois 2, 3*

- Un COTER de lancement du dispositif par département
- Des ateliers géographiques avec le public des zones concernées
- Des ateliers thématiques,
- Un COTER de prise en compte du tracé préférentiel et de lancement des réunions publiques

3^{ème} période : *mois 4*

- Des réunions publiques sur les pôles d'échanges multimodaux et les tracés de la priorité 1
- Un tracé préférentiel retenu en COPIL pour présentation à l'approbation ministérielle

MERCI.